

Info.pl@ine

ZOOM SUR

N° 309 – 31 mars 2010 – 3 pages

MAÏS, TOURNESOL *Conseils de semis*

ERRATUM : une erreur s'est glissée dans le tableau de la sensibilité variétale du blé BERMUDE de l'info.pl@ine n° 308. Veuillez noter que **BERMUDE est classée comme très sensible à la verse.**

AGRO-METEO

Depuis jeudi dernier, nous avons eu des pluviosités comprises entre 23 et 35 mm sur le département ce qui est bénéfique aux semis fraîchement réalisés, néanmoins des orages locaux peuvent avoir battus les sols les plus fragiles. Côté températures elles avoisinent les 13-14°C au maximum sauf les 25 et 29 mars où l'on approche des 18°C, ce qui est bien au-dessus de la normale.

ACTUALITES CULTURES

COLZA (Stade C2 à D2)

✓ Ravageurs

- **Charançons de la tige** : fin du risque
- **Meligèthes** : le stade sensible est atteint mais les conditions climatiques ne sont pas favorables au ravageur, à surveiller si des journées ensoleillées sans pluie ni vent arrivent.

POIS (stade : levée en cours)

✓ Thrips

A surveiller dès la levée, plusieurs individus sont déjà présents sur certaines parcelles.

➤ Seuil de risque : 1 thrips/plante avec le stade 80% de levée atteint.

SEMIS DE TOURNESOL (source : CETIOM)

✓ Travail du sol et semis

Les semis doivent être réalisés dans un sol ressuyé et suffisamment réchauffé (8°C à 5 cm de profondeur) ce qui n'est pas encore tout à fait le cas actuellement. L'intérêt est d'obtenir une levée rapide et une période de sensibilité aux oiseaux, aux limaces et autres ravageurs du sol la plus courte possible.

✓ Densités

Le peuplement optimum est de 50 000 à 60 000 plantes levées par ha pour un écartement de 50-60 cm. La densité de semis doit être comprise entre 60 000 et 75 000 graines positionnées régulièrement à 2-3 cm de profondeur si le sol est frais ou 4-5 cm si la surface est desséchée.

Une densité plus importante pénalisera la culture, surtout si la réserve hydrique est faible, c'est pourquoi il est inutile de dépasser dans tous les cas 75 000 graines/ha.

Bon à savoir : en conditions normales, on estime à 10% les pertes à la levée, et à 20% en conditions difficiles.

✓ Semer tôt

A partir du 1^{er} avril il est possible de semer du tournesol dans notre région. Avec des semis précoces avant le 10 avril on accroît les chances d'obtenir des rendements plus élevés.

Par ailleurs, un semis effectué après la fin avril risque d'entraîner une floraison tardive (vers la fin juillet) et une récolte repoussée vers le mois d'octobre. Néanmoins, privilégier des conditions de semis en sol ressuyé même si cela nécessite de retarder la date de semis (sans dépasser le 10 mai).

SEMIS DE MAÏS (source : ARVALIS)

✓ Travail du sol et semis

Attendre un bon ressuyage, le but est d'obtenir une terre ameublie en profondeur pas trop tassée et relativement affinée en surface.

Pour avoir une levée rapide, la graine doit être placée au contact de l'humidité de la terre fine dans un horizon aéré mais non creux.

Mettre la graine à 3-6 cm de profond dans le frais, éviter de semer trop en surface si vous êtes exposé aux attaques d'oiseaux.

Attendre d'avoir un sol suffisamment réchauffé pour une levée rapide et homogène sur la parcelle.

✓ Densités

Type variétal		Densité optimale (plantes à la récolte)
Très précoces	Cornés	100 000-110 000
Précoces	Cornés	95 000-105 000
	Dentés	85 000-100 000
Demi-précoces C1	Dentés	85 000-95 000
Demi-précoces C2	Dentés	80 000-90 000

Pour un maïs fourrage ajouter 5000 plantes par rapport au maïs grain

Semer 5 à 10% de graines en plus afin de tenir compte des pertes à la levée, et vérifier au champ la densité ; par exemple pour 100000 graines avec un écartement de 80 cm il faut 8 graines au mètre linéaire.

✓ Semer tôt

Semer tôt offre plusieurs avantages non négligeables :

- date de récolte plus précoce
- économie de frais de séchage, meilleure qualité sanitaire
- esquivé partielle par rapport aux besoins en eau

Les inconvénients :

- risque de gelée à partir du stade 6 feuilles
- culture plus vulnérable vis-à-vis des taupins
- maîtrise du désherbage plus pointue à cause des levées échelonnées.

Cette opportunité de semis s'offre particulièrement aux sols qui ressuient et se réchauffent bien comme les argilo-calcaires ou limons argileux sains.

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

REGLEMENTATION HERBICIDE BETTERAVES (SOURCE : ITB)

✓ Nouvelle réglementation 2010

Tous les produits à base d'éthofumésate solo ou associé sont soumis à une restriction d'utilisation de **500 g/ha de matière active appliquée sur 3 années**, soit 1 l/ha de produit commercial à compter de l'année 2010. Seuls le MURENA et le TOP-ETHO 200 ne sont pas soumis à cette nouvelle réglementation.

L'utilisation de produits avec de la «phenmédiophame» est limitée.

- FASNET SC (160 g/l), MEDIFOR SC, KEMIPHAM FLOW : 3 applications, limité à 2 l/ha par passage.
- KAKI (320g/l) : 5 applications, limité à 0,4 l/ha par passage.

L'utilisation d'autres produits associés «phenmédiophame + ethofumesate»

- SAROUAL (200g/l + 190g/l) : 3 applications, limité à 1,5 l/ha par passage.
- KONTAKTTWIN (97g/l + 94g/l) : 4 applications, limité à 2 l/ha par passage.

✓ Rappel des autres produits limités à 4 applications par an

- VENZAR, VARAPE
- SAFARI, SCENARIO.

✓ Rappel des dates limites d'utilisation de produits

Matière active	Produits concernés	Date limite d'utilisation
phenmédiaphame	BETAPOST, BETAGRI, DANELINE 157, BETANAL, FASNET EC, CROTALE ...	31/08/2010
lenacile	LENS 80 WP	31/12/2010
chloridazone	BETTER EL, CHLORILAB LD, CHLORI-STEP, GLOBAZONE, PYRACLEAN, PYRASOL FLOW...	31/12/2010

REMBOURSEMENT PARTIEL DE LA TAXE DE CONSOMMATION SUR LE FIOUL DOMESTIQUE

Les demandes de remboursement partiel de la taxe de consommation sur le fioul domestique pour l'année 2009 doivent être renvoyées à la Trésorerie Générale de Seine-et-Marne pour le 15 mai 2010.

Le montant du remboursement sera de 5€par hectolitre de fioul domestique.

Les exploitants agricoles, les entreprises de travaux agricoles et les CUMA peuvent bénéficier de ce remboursement.

Le formulaire est téléchargeable sur le site de la DDEA de Seine-et-Marne :

www.seine-et-marne.equipement.gouv.fr

Si nécessaire, la cellule départementale d'information tient à votre disposition le formulaire, pour l'obtenir :

tél : 01 64 79 30 49 ou par courrier électronique : agriculture77_eau@seine-et-marne.chambagri.fr

Penser à joindre avec le formulaire : un RIB, un justificatif MSA ainsi que les factures d'achat de fioul (du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009).

L'ensemble des pièces sont à envoyer à :

Trésorerie Générale de Seine-et-Marne
Cellule de remboursement de la TIPP
38, Avenue Thiers
77011 MELUN cedex.



Rédacteurs : les conseillers du pôle Agronomie-Environnement
Chambre Agriculture de Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine,
e-mail : agronomie.environnement@seine-et-marne.chambagri.fr – Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08
avec le concours financier du Conseil Régional d'Ile de France, du Conseil Général 77 et du CASDAR.

Toute rediffusion et reproduction interdites



île de France